

M054-I Acte de foi et hommage des vassaux de Vertière au seigneur d'Étrabonne

Transcription du texte

« ... scavoir faisonsque aujourdhuy suite de lettre sont venus et comparaissent par devnat nous Jean et Lauren Gilloz frère escuhiers lesquels à genoux la teste nue et mains jointes et en autres dehus reverance nous ont requis et suppliés les vouloir recepvoir aux foy et hommages et fidelite que tenus estoit nous faire à cause et pour raison de leurs fief de Vertier les appartenances et dependances tenus et mouvans de nous en plein fief à cause de notre dite Barronie chastel et maison forte dudit Estrabonne auxquels foy hommage et serment de fidelite en la manière que dessus lesdits Jean et Lauren Guilloz frères avons recus et recvons fait en tout et partout nostre droit et leur avons enjoint et enjoitement par lettre bailler à nous nos officiers et commis dudit Estrabonnes leurs dénombremens par le menu dudit fief de Vertier appartenances et dependances deans quarante jours et temps introduit par la coustume du pays et comté de Bourgogne... »

Transcription modernisée

« ... nous faisons savoir aujourd'hui que suite à une lettre, sont venus et comparaissent devant nous Jean et Laurent Gilloz, écuyers, lesquels à genoux et tête nue et mains jointes et entre autres révérences nous ont demandé et supplié de les recevoir pour l'acte de foi, d'hommage et de fidélité qu'ils sont tenus de nous faire en raison de leur fief de Vertière, dépendant de nous au titre de fief de la Barronie (seigneurie), du château et de la maison forte d'Étrabonne, lequel acte de foi, d'hommage et serment de fidélité selon la manière décrite ci-dessus de Jean et Laurent Guilloz frères nous avons reçus selon notre droit et leur avons demandé de nous adresser par lettre, à nous, nos officiers et commis d'Étrabonne leur dénombrement dans le détail de leur fief de Vertière dans quarante jours, soit le temps prévu par la coutume du pays et comté de Bourgogne... »

Acte de foi et hommage des vassaux de Vertière au seigneur d'Étrabonne, 2 nov 1547 A.D.D., 7 E 3462, copie collationnée.